



RÈGLEMENT

CONCOURS DES ARTISTES

LE 4 ET 5 JUILLET 2026



LES FÊTES DU RHÔNE

CONCOURS DES ARTISTES

SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 JUILLET

Gratuit, ouvert à tous
Artistes amateurs et professionnels

Inscription obligatoire :
invitation@bourg-les-valence.fr

Thème : Instants d'été

Plus d'infos :
www.bourg-les-valence.fr ou 04 75 79 45 45





Les Fêtes du Rhône auront lieu cette année du vendredi 3 au lundi 6 juillet 2026. Au programme des festivités : *fête foraine, retraite aux flambeaux, bodégas, corso nocturne, tournois de joutes, marché des producteurs et artisans bourcains, balades en bateau... et le traditionnel feu d'artifice de clotûre!* Des temps forts appréciés des Bourcaines et Bourcains.

Comme chaque année, la Ville de Bourg-lès-Valence souhaite apporter une dimension artistique à cet événement en organisant un *concours des artistes*, libre et gratuit. L'objectif étant de permettre à chacun, amateur ou professionnel de participer le temps des festivités et en plein air à l'élaboration d'une œuvre artistique (peinture, sculpture, photographie, dessin...). Cette année, les membres du jury ont décidé de proposer pour thématique « **Instants d'été** », faisant écho à la douceur de la saison, aux moments de partage, aux souvenirs et aux émotions qui rythment cette période tant attendue.

Le concours se réalisera sur place, à l'île-parc Girodet, **le samedi 4 et dimanche 5 juillet 2026.**

Le jury sera en charge d'évaluer les œuvres présentées selon différents critères techniques et artistiques objectifs. Les trois participants ayant obtenu les meilleures notes se verront remettre une récompense lors d'une **cérémonie de remise des lots** qui aura lieu **le jeudi 9 juillet 2025 à 17h30** en salle des mariages de la mairie.

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Mairie de Bourg-lès-Valence
36 rue des jardins
26500 Bourg-lès-Valence
Téléphone : 04 75 79 45 45

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, dans son intégralité.

Pour ce concours, toutes les formes d'arts sont acceptées : dessin, peinture, illustration, sculpture, photographie... Concernant les œuvres matérielles, une dimension maximale est imposée, elles ne devront pas dépasser un format A0. Le poids des sculptures et autres œuvres associées ne devra pas être supérieur à 40 kg.

Le dépôt des œuvres devra s'effectuer durant les horaires d'ouverture (08h30-12h00, 13h30-17h30) à la mairie le lundi 6 juillet ou le mardi 7 juillet.

Ce concours est gratuit, ouvert à tous (adultes et enfants).

Sont exclus du concours :

- les œuvres non conformes à la description ci-dessous
- les copies ou imitations d'œuvres
- les œuvres réalisées entièrement en amont des Fêtes du Rhône.

ARTICLE 3 : THÈME DU CONCOURS

Les artistes devront réaliser une œuvre exécutée spécialement sur le thème « Instants d'été ».

Les œuvres devront être impérativement réalisées en partie durant les Fêtes du Rhône. Un point sera matérialisé sur le plan de l'île-Parc Girodet. Aménagé, ombragé et décoré, il sera spécialement conçu pour accueillir les artistes durant le concours, le samedi et le dimanche. Ce point se situe à l'arrière de la guinguette « le Plein Air ».

Les artistes peuvent décider librement de débiter leur œuvre en amont et/ou de la finaliser après les Fêtes du Rhône, et ce jusqu'au mardi 7 juillet.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les candidats doivent s'inscrire avant le 20 juin 2026, de préférence par mail à l'adresse suivante invitation@bourg-les-valence.fr ou par téléphone au 04 75 79 45 45. Les informations suivantes devront être communiquées : prénom, nom, nom d'artiste (le cas échéant), téléphone, adresse mail, photo de l'artiste et courte biographie (moins d'une dizaine de lignes).

La photo et la biographie ne sont pas obligatoires, mais leur transmission nous permettrait d'afficher les portraits des artistes dans la zone du concours. Une belle manière de valoriser votre présence tout en apportant une touche décorative à l'espace !

L'organisateur donne carte blanche aux artistes candidats. A charge pour chacun d'entre eux de réaliser une œuvre exécutée spécialement sur le thème « *Instants d'été* ».

Les artistes pourront accompagner leur travail par une notice succincte exposant leur parcours artistique et la relation entre l'œuvre et le thème.

ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES ŒUVRES

L'œuvre doit être identifiable par étiquetage au dos portant mention du titre de l'œuvre, de la technique employée, de l'auteur ou de son pseudonyme et de ses coordonnées téléphoniques et électroniques.

Les artistes devront déposer leur création en mairie avant le mardi 7 juillet 2025 à 17h30.

Les œuvres seront à récupérer en mairie pendant ou après la cérémonie de remise des lots qui aura lieu le jeudi 9 juillet.

ARTICLE 6 : JURY ET CRITÈRES DE JUGEMENT

Le jury, composé d'élus et de membres extérieurs, délibérera en fonction des œuvres réceptionnées et s'attachera à retenir les 3 lauréats sur la base des critères suivants :

- maîtrise de la technique artistique
- approche artistique
- pertinence par rapport au thème.

Le jury est souverain et sa décision est sans appel.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES LOTS

La remise des lots aura lieu lors d'une cérémonie qui se déroulera le jeudi 9 juillet à 17h30, en salle des mariages de la mairie, en présence des membres du jury et des artistes participants.

ARTICLE 8 : ANNULATION

L'organisateur du concours se réserve le droit de modifier, écourter ou annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée de fait.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

La mairie de Bourg-lès-Valence décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incendie, avaries, dégâts ou autres causes de détérioration des œuvres.

Le participant garantit qu'il est l'auteur exclusif des œuvres adressées à l'organisateur dans le cadre du concours.

Les œuvres présentées au concours pourront être exploitées sur les supports municipaux de communication papier et numérique, sur les supports de communication connexes (presse locale, presse spécialisée).